



CONDITIONS GENERALES

I. Définitions

Dans les présentes conditions générales, il faut entendre par :

- « *l'entreprise* » : la SPRL OG VINS,
- « *le client* » ou « *l'acheteur* » : le cocontractant de l'entreprise.

II. Acceptation

Les présentes conditions générales font partie intégrante des contrats conclus.

Par sa commande, le client est censé en avoir pris connaissance et les avoir acceptées sans réserve et sans pouvoir se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou de paiement, quand bien même celles-ci figurent dans sa confirmation de commande ou tout autre document.

III. Offres

Les offres de l'entreprise sont valables durant un délai de deux semaines à compter de leur diffusion.

Passé ce délai, l'entreprise ne pourra être contrainte d'accepter la commande du client.

Tant que l'offre n'aura pas été acceptée par le client, l'entreprise pourra y apporter les modifications qu'elle jugera utiles.

La commande ne sera considérée comme définitive qu'après la confirmation écrite des deux parties et le versement de l'acompte visé à l'article IV des présentes conditions générales.

Les offres s'entendent hors taxes.

IV. Prix et paiement

Les prix de vente des produits sont exprimés en euros.

Ils s'entendent hors TVA. Le taux de celle-ci sera celui en vigueur au moment de la facturation.

Ils s'entendent hors frais de port.

Toutes les commandes sont exécutées au prix en vigueur au moment de la livraison. Les offres de prix ne contiennent aucun engagement de la part de l'entreprise.

Un acompte de 30 % est à verser dès l'acceptation de la commande, le solde devant être intégralement payé dès réception de la facture y relative.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraînera de plein droit, et sans mise en demeure préalable, le paiement d'un intérêt moratoire d'1,5 % le mois et d'une indemnité équivalente à 20 % des sommes dues au titre de clause pénale, avec un minimum de 50 €.

Dans l'éventualité où l'entreprise accepterait, à titre exceptionnel, d'accorder des termes et délais pour le paiement d'une facture, le seul défaut d'un paiement, même partiel, à l'échéance du délai accordé rend immédiatement exigible le solde restant dû.

Tout paiement effectué par l'acheteur sans référence à une facture déterminée sera imputé par l'entreprise d'abord sur les intérêts et ensuite sur les factures de fournitures les plus anciennes.

Toute ristourne convenue ne sera pas due par l'entreprise si l'acheteur est en défaut de respecter ses obligations de paiement.



V. Dispositions spécifiques relatives à l'organisation des cours d'œnologie

Lorsque la société organise des cours d'œnologie avec le client, les dispositions suivantes s'appliquent de plein droit :

Le paiement de l'intégralité de la formation et du matériel requis a lieu dès réception, à la date de la facture. Le client est réputé présent à tous les cours. Il sait que l'entreprise a engagé les budgets sur base de sa réservation et s'est engagée à limiter le nombre de participants. En conséquence et en contrepartie, un abandon ou désistement, même pour cause de maladie ou de force majeure n'éteint pas l'obligation de paiement, l'entreprise n'ayant pas à supporter les frais liés à une cause dont elle n'est pas responsable et le client accepte expressément ce risque. Il en va de même lorsque le client est exclu pour motif grave (vol, détérioration du matériel, comportement nuisible à la réputation de l'entreprise, etc.) Toute exclusion serait notifiée par lettre recommandée avec effet immédiat.

En cas de force majeure ne permettant pas l'organisation des cours, ceux-ci ne sont pas annulés mais reportés à une date ultérieure dès que la source de la force majeure n'est plus présente.

En cas de non-paiement au début de la formation, l'entreprise peut, moyennant notification écrite, Interdire l'accès au cours ou remplacer le client défaillant, sans pour autant que soit éteinte l'obligation de paiement, à titre de dommages intérêts. Le client pourra prétendre à une réinscription gratuite dans une session ultérieure, à condition que le paiement intervienne dans les huit jours de la notification.

A défaut de paiement dans les délais, un intérêt de 1,5% par mois sera porté en compte, de même qu'une indemnité forfaitaire de non-paiement équivalente à 20% du montant de la facture, avec un minimum de 50 €, de plein droit et sans mise en demeure.

En cas d'absence du client, Vin sur Vin n'en est nullement responsable, seule la responsabilité du client est engagée. Le ou les cours ne sont donc pas remboursés ni échangés en bon cadeau, marchandise, table d'hôte ou encore traiteur. Le client peut toutefois se représenter à un cours d'un autre groupe si la situation le permet.

En cas d'absence du responsable du cours (maladie, accident, etc.), la séance de cours est reportée à une date ultérieure. Toute détérioration des locaux serait entièrement supportée par son auteur.

VI. Livraisons

La marchandise est remise à l'acheteur contre signature. Cette signature valide la conformité des produits ainsi que leur intégrité. L'acheteur est censé avoir vérifié le contenu de chaque colis à l'arrivée avant d'en prendre possession. En cas de manquant ou d'avarie, l'acheteur est tenu de le signaler à l'entreprise avant réception de la marchandise.

L'entreprise met tout en œuvre pour respecter les délais donnés au client. Ces délais de fourniture ne sont toutefois donnés qu'à titre indicatif et ne sont jamais de rigueur.

En aucun cas, le client ne pourra se prévaloir d'un retard de livraison pour annuler ou résilier une commande ou pour réclamer des indemnités de retard, quel que soit le préjudice subi : les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

VII. Réclamations

Toute réclamation sur les livraisons effectuées doit être notifiée à l'entreprise par pli recommandé dans un délai de huit jours à compter de la date de la réception des marchandises. Toute correspondance adressée à l'entreprise doit parvenir à son siège social.

A défaut, la facture sera réputée acceptée sans aucune réserve.

Les marchandises sont en toute hypothèse réputées acceptées lors du paiement de la facture, effectué sans réserve.



VIII. Propriété des marchandises et transfert des risques

Les marchandises restent la propriété exclusive de l'entreprise jusqu'au paiement complet des factures y relatives.

Le transfert des risques intervient au siège de l'entreprise, où l'acheteur est tenu d'enlever les marchandises. Par conséquent, tous les envois se font aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de livraison.

IX. Remboursements

Dans le cas où l'entreprise consentirait à reprendre une marchandise avariée, seules pourront être remboursées les quantités dûment retournées dans les deux semaines maximum de la livraison.

X. Responsabilité

L'entreprise décline toute responsabilité du chef d'accidents qui pourraient survenir par suite de l'emploi du matériel, bouteilles, caisses, etc. qui sont à la garde de l'acheteur dès la livraison.

XI. Dédommagement

En cas d'inexécution de ses obligations, l'entreprise s'engage à indemniser l'acheteur d'une manière identique à celle prévue à l'article IV des présentes conditions générales.

XII. Règlement des litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des contrats conclus sera de la compétence exclusive des juridictions de Charleroi.

Le droit belge est applicable.

XII. Protection des données personnelles

Toutes les données personnelles qui sont nécessaires au traitement d'une commande sont conservées en sécurité par l'entreprise, et peuvent être transmises aux entreprises avec lesquelles l'entreprise - ou ses fournisseurs - collabore(nt), lorsqu'une telle communication est nécessaire au traitement de la commande

Chaque fois que l'entreprise communique des données personnelles à des tiers, ceux-ci ne peuvent les exploiter qu'à des fins strictement liées à leurs activités. Ces tiers sont liés aux conditions que l'entreprise leur impose, lesquelles garantissent le respect de votre vie privée.

L'entreprise peut en outre traiter les données personnelles du client à des fins publicitaires.

En cas d'objection du client quant à cette utilisation de ses données personnelles, il peut demander la désactivation des initiatives publicitaires de l'entreprise par e-mail à l'adresse